

Aperçu pour calculer

Conditions pour les opérations en Suisse et pour les titres suisses au Virt-x

	Montant de l'ordre	Taux de courtage
jusqu'à	CHF 50 000	0,50% (min. CHF 40.-)
de	CHF 50 001 à CHF 100 000	0,40%
de	CHF 100 001 à CHF 300 000	0,30%
de	CHF 300 001 à CHF 500 000	0,20%
à partir de	CHF 500 001	0,10% (max. CHF 1 000.-)

Conditions pour les opérations à l'étranger de même que pour les options Eurex et américaines

Bourses: Allemagne, France, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada

	Montant de l'ordre	Taux de courtage
jusqu'à	CHF 50 000	0,70% (min. CHF 65.-)
de	CHF 50 001 à CHF 100 000	0,50%
de	CHF 100 001 à CHF 300 000	0,40%
de	CHF 300 001 à CHF 500 000	0,30%
à partir de	CHF 500 001	0,15% (max. CHF 1 500.-)

Tenue de compte

	Compte en euros + CHF	Autres comptes en monnaie étrangère
Taux d'intérêt (créditeur)	conforme au marché	aucun
Impôt anticipé	35% des intérêts	aucun
Limite de dépassement	aucune	aucune
Remboursement	totalité du montant sans préavis agio/disagio pour les versements/paiements en euros	totalité du montant sans préavis agio/disagio pour les versements/paiements
Extraits	mensuels	mensuels
Frais de tenue de compte	CHF -.50 par écriture (contre-valeur en euros)	CHF -.50 par écriture (contre-valeur en monnaie étrangère)
Bouclément	annuel	annuel
Frais de bouclément	CHF 20.- par bouclément (contre-valeur en euros)	CHF 20.- par bouclément (contre-valeur en monnaie étrangère)
Frais postaux	débités (contre-valeur en euros)	débités (contre-valeur en monnaie étrangère)

© BKB-EasyTrading
Case postale
CH-4002 Bâle
www.bkb-easytrading.ch
e-mail: easytrading@bkb.ch

Service à la clientèle
Téléphone +41 (0)61 266 31 31
Téléfax +41 (0)61 266 30 10
Négoce
Téléphone +41 (0)848 801 007

 **Basler
Kantonbank**
fair banking

Tenue de dépôt et administration

Extrait de dépôt	annuel en fin d'année, gratuit
Droits de garde forfaitaires	1‰ par an
Frais minimums Frais minimums par dépôt	CHF 15.– par trimestre

Dispositions particulières

Les taux de courtage s'entendent comme taux forfaitaires, c'est-à-dire que l'ensemble des frais propres et tiers sont compris, à l'exception des opérations concernant les options américaines. D'éventuels impôts et taxes boursières sont prélevés en sus. Si la valeur brute d'une opération en Suisse est inférieure à CHF 400.– ou à l'étranger inférieure à CHF 650.–, un courtage de 10% est prélevé, à l'exception des opérations concernant les options Eurex et américaines.

Si un dépôt est supprimé en cours d'un trimestre, le montant des droits de garde sera débité pro rata, au minimum CHF 15.– par trimestre. Les frais sont débités trimestriellement ou lors de la clôture de dépôt. Les clients domiciliés en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein doivent en plus payer la TVA.

Les dépenses pour les opérations administratives particulières, commissions pour l'encaissement de capital et de revenus de même que pour l'exécution de transaction en capital sont comprises dans les droits de garde forfaitaires. Ne sont en revanche pas compris les frais de port, les prestations spéciales comme l'établissement de l'état des titres pour les impôts et d'autres frais.

Des modifications de ces conditions sont possible à tout moment.
Janvier 2011